

# Délibération n° 2018-06-08

Extrait du registre des délibérations  
 du conseil communautaire du 17 décembre 2018

**Objet**

Acquisition de  
 l'emprise foncière  
 supplémentaire  
 nécessaire à la  
 réalisation du projet  
 de maison de service  
 tête de réseau de  
 l'Agglo Pays d'Issoire

**Rapporteur**

BACQUET Jean-Paul

**Date de convocation**

10 décembre 2018

**Date d'affichage du  
 compte rendu**

21 décembre 2018

**Nombre de  
 conseillers**

En exercice : 126

Présents : 90

Votants : 94

Pour : 94

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 17 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	VEZON Christophe (S)	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert	CHEYNOUX Gérard	
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
		DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
	EMIREN Bernard (S)	ESPEIL Michel
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc
		GAUTHIER Isabelle
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
MAGAUD Hervé (S)	KAROUTZOS Christian	LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
	PAGESSE Pierre (S)	LIVET Bertrand
MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René	MARTINANT Pierre
		MEALLET Roger-Jean
MONIET-FIEVET Jean-Marc		NICOLLET Michel
		OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELLISSIER Patrick	COUTAREL Bernard (S)
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
POMEL Michel	POULLOSSIER Marie-Laure	PRADIER Laurent
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
ROCHETTE Christophe	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal		SALVINI Luc
SAUVANT Jean-Pierre	SOLIGNAC Maurice (S)	THEVIER Gérard
TINET Georges		
VARISCHETTI Martine	VEISSIÈRE Bernard	

Absents ayant donné pouvoir (4) : ALETON Danielle à VARISCHETTI Martine, BERTHELOT Pascal à LEGENDRE Denis, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrick, ROUX Bernard à CORRE Jean-Marie.

Absents représentés (8) : BOYER Elie, CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, JOLIVET Sylvie, LETELLIER Josiane, PELOU Michel, SAUX Marie-Pierre.

Absents (32) : BARBET Laurent, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, BESSEYRE Fabien, BRUNETTI Graziella, CHABAUD Christian, CHANIMBAUD Lionel, CODRON Maryse, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DESGEORGES André, DYNDAS Eric, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GOUEZEC Jean-François, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MASSEBOEUF Claude, MOREL Jacques, NÔ Lucien, NUÑEZ Aurélia, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, TOULOUZE Michel, ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

**VU** la délibération n° 2014-5-13 de la communauté de communes Issoire Communauté en date du 25 juin 2014 autorisant l'acquisition du site des Pradets par l'EPF-Smaf pour le compte d'Issoire Communauté ;

**VU** la délibération n° 2017-11-51 de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire en date du 12 décembre 2017 autorisant l'acquisition des parcelles AS 378, 379 380 et 381 pour partie ;

**VU** la délibération n° 2018-01-10 de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire en date du 1<sup>er</sup> mars 2018 autorisant le lancement de la procédure du marché public global de performance relatif à la conception, à la construction et à l'exploitation maintenance de la maison des services tête de réseau de l'Agglo Pays d'Issoire ;

**CONSIDÉRANT** que, suite à la création de l'Agglo Pays d'Issoire et au regroupement des services des ex-communautés de communes, la nouvelle communauté d'agglomération doit faire face à l'absence de locaux adaptés à l'accueil de l'ensemble de ses services administratifs ;

**CONSIDÉRANT** que c'est dans ce cadre que l'Agglo Pays d'Issoire s'est investie depuis le mois de juin 2017 dans la création de son siège sur l'emprise foncière dite des « Pradets », et que ce projet a été entériné par le lancement de la procédure de marché public global de performance par délibération en date du 1<sup>er</sup> mars 2018 ;

**CONSIDÉRANT** qu'une partie du terrain d'assiette du projet a été héritée de l'ex-communauté de communes Issoire Communauté ;

**CONSIDÉRANT** que cette emprise a été acquise par le biais de l'EPF-Smaf en 2014 conformément à la délibération n° 2014-5-13 en date du 25 juin 2014 ;

**CONSIDÉRANT** que l'Agglo Pays d'Issoire, par délibération du 12 décembre 2017, s'est portée acquéreur, par le biais de l'EPF-Smaf, des parcelles AS 378 ; 379 ; 380 et 381 pour partie au prix de 55 € / m<sup>2</sup>, et que cette nouvelle emprise permet la création des espaces de stationnements nécessaires au fonctionnement du bâtiment administratif ;

**CONSIDÉRANT** que, pour compléter le terrain d'assiette nécessaire à la parfaite complétude du projet, l'Agglo Pays d'Issoire a engagé des échanges avec la SCI Pontchardon, (domiciliée 11 rue Cluseret - 92280 Suresnes, représentée par Monsieur l'Abbé Vincent QUILTON – gérant), propriétaire de la parcelle AS 382 ;

**CONSIDÉRANT** que le représentant de la SCI a proposé la cession de la partie ouest de la parcelle AS 382, d'une

superficie d'environ 820 m<sup>2</sup>, conformément à l'emprise du projet de maison de service tête de réseau, au prix de 55 € / m<sup>2</sup>, pour un montant d'environ 45 000 € ;

**CONSIDÉRANT** que, la valeur vénale du bien étant inférieure à 180 000 €, l'avis des Domaines n'est pas requis ;

**CONSIDÉRANT** que la superficie exacte et la désignation cadastrale seront connues après la réalisation du document modificatif du parcellaire cadastral, et que la cession est consentie avec la garantie pour la SCI Ponchardon de conserver l'usage du parking pour le stationnement de ses fidèles, à l'arrière du bâtiment, à l'issue de la cession de la partie ouest de la parcelle AS 382 à l'Agglo Pays d'Issoire ;

**CONSIDÉRANT** que l'arpentage et le bornage du terrain permettront de définir la superficie exacte du terrain ainsi que le montant final d'acquisition, données nécessaires à l'élaboration des actes de vente ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de valider le principe d'acquisition de la partie ouest de la parcelle AS n° 382 pour une superficie d'environ 820 m<sup>2</sup> étant précisé que la superficie exacte, la désignation cadastrale et le prix définitif seront déterminés après la réalisation du document modificatif du parcellaire cadastral, à la SCI Ponchardon ou toute personne physique ou morale substituée, après accord express de la communauté, à 55 € le m<sup>2</sup> soit un montant d'environ 45 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes précités et tout document afférent à ce dossier ;
- de désigner Maîtres CHEVALIER et BRION, notaires à ISSOIRE, pour rédiger l'acte de vente.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le **28/12/2018**

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le **28/12/2018**